

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
Commune de MAUREILHAN
Projet d'amélioration de la fonctionnalité de la salle polyvalente

Extrait de l'arrêté N° 2015-II-1434 du 11 août 2015

Déclaration d'Utilité Publique et Cessibilité

ARTICLE 1 : Est déclaré d'utilité publique le projet d'amélioration de la fonctionnalité de la salle polyvalente sur la commune de Maureilhan.

ARTICLE 2 : Sont déclarées cessibles sur le territoire de la commune de Maureilhan, les parcelles nécessaires à la réalisation dudit projet.

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance des rapport et avis du commissaire enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>